
UN

DOCUMENT INÉDIT SUR LA BATAILLE DE CRAVANT

(1423).

Par M. A. CHALLE.

(Séance du 2 décembre 1860.)

En 1417, lorsque par la mort successive de ses deux frères aînés, celui qui devait régner depuis sous le nom de Charles VII était devenu dauphin de France, et qu'avec l'aide de son beau-père le duc d'Anjou, du connétable d'Armagnac et des capitaines et conseillers qui dirigeaient son jeune âge, il voulut prendre le gouvernement du pays et la conduite de son père en démeuce, le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, voyant s'évanouir l'autorité qu'il s'était par tant de moyens efforcé de conquérir, s'efforça d'attirer à son parti les villes du royaume, fatiguées et excédées des guerres intestines et des exactions de tout genre qui ruinaient le pays depuis tant d'années ; il leur adressa une lettre dans laquelle il les invitait à se réunir à sa cause et à faire alliance avec lui, en leur faisant les plus magnifiques promesses, en rejetant sur ses ennemis toutes les causes des discordes et des dilapidations dont elles avaient tant à souffrir.

« Nous ferons de tout notre pouvoir, disait-il, pour que vous
« ne payiez dorénavant ni tailles, ni impositions, ni gabelles,

« ni autres subsides, ni aucune exaction quelconque, comme
« le requiert le noble royaume de France. »

Beaucoup de villes, comme Reims, Châlons, Troyes, Abbeville, Amiens, se laissèrent persuader et firent alliance avec le duc. Auxerre, où de tout temps les aides et les gabelles ont été en exécration, fut des premiers à en donner l'exemple et à marcher avec le duc qui lui promettait l'abolition de ces impôts abhorrés. Après Auxerre, Briennon, Saint-Bris, Vermenton, Vézelay, Mailly-le-Château et Chablis adhérèrent au pacte d'alliance (1). Quelques mois après, la reine Isabeau de Bavière, que ses déportements avaient fait reléguer à Tours, en fut tirée par le duc qui se ligua avec elle et l'amena à Troyes. En passant près de Joigny ils faillirent être enlevés par le connétable d'Armagnac qui les attaqua. Mais la reine se réfugia à Auxerre, où elle confirma les habitants dans leurs favorables dispositions (2). L'année suivante, escorté d'hommes d'armes bourguignons conduits par Villiers de Lisle-Adam, le sire de Chastellux et Guy de Bar, bailli d'Auxois, il surprenait Paris qui lui était livré par Perinet Leclerc. Tous ceux qui étaient suspects d'être attachés au parti d'Armagnac étaient emprisonnés, et la populace, sous la protection de ces chefs, envahissait les prisons et s'y livrait pendant plusieurs jours au plus odieux massacre. Ces crimes atroces trouvaient bientôt une sanglante représaille dans l'assassinat de Jean-sans-Peur, attiré, sous prétexte d'une conférence amiable, sur le pont de Montereau. Alors le fils de ce malheureux prince, Philippe-le-Bon, faisait alliance avec le roi d'Angleterre, Henri V, et lui livrait, en 1420, avec la main de la princesse Catherine, la

(1) Plancher, hist de Bourgogne.

(2) Ibid.

régence immédiate du royaume de France et la succession à la couronne après la mort de Charles VI. Ce fut une stupeur universelle en France quand on apprit ce traité et il faut noter à l'honneur des villes de Bourgogne, que, malgré les ordres du duc, elles refusèrent toutes de prêter serment au roi Henri V comme régent du royaume de France. Les forces réunies du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne parurent d'abord devoir tout soumettre devant elles. Elles commencèrent par s'emparer de Sens après douze jours de siège (1), et le roi Henri V dit à l'archevêque Henry de Savoisy qui venait d'officier à son mariage, et que la prise de cette ville faisait rentrer dans sa métropole, dont les partisans du dauphin lui avaient fermé les portes : « Vous m'avez donné une femme et je vous rends la vôtre (2). » De là elles prenaient d'assaut Montreuil, et surprenaient Villeneuve-le-Roi qui était, selon Monstrelet, *prise et échelée secrètement*, puis assiégeaient Melun qui résistait longtemps, et Meaux qui faisait pendant sept mois une défense acharnée.

Cependant on apprenait que, du Berry où ils s'étaient d'abord réfugiés, les hommes de guerre qui suivaient la cause de Charles VII avaient fait irruption dans l'Auxerrois, et le maréchal de Lisle-Adam était envoyé à Joigny pour la contenir. Le comte de Joigny était l'un des seigneurs les plus attachés au duc de Bourgogne, et se battait pour lui en ce moment à Melun et à Meaux. L'Auxerrois, depuis quelques années déjà, était un champ de bataille vivement disputé par les deux partis.

Lebeuf (*Mémoires sur l'histoire d'Auxerre*, tome III), s'est

(1) Monstrelet.

(2) Juvénal des Ursins.

excusé de passer sous silence la plupart des incidents de cette lutte, à raison de *la perte des monuments de la ville d'Auxerre*. Cette perte est devenue bien plus grande en 1763, quand un archiviste, appelé pour mettre en ordre les titres, chartes et papiers de la ville, jeta de côté et laissa dilapider tout ce qui n'intéressait pas les finances, les propriétés ou l'administration. Mais des publications ultérieures nous ont révélé beaucoup de faits nouveaux et nous permettent de combler une partie des lacunes laissées par le récit de notre savant annaliste.

Dès 1447, aussitôt après qu'Auxerre s'était déclaré pour le duc de Bourgogne, de fortes places avaient été surprises ou mises en défense par les seigneurs du parti du Dauphin. La ville de Toucy avait été occupée par eux, et l'un d'eux, s'étant emparé du bourg fortifié d'Escamps, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Germain, poussait ses excursions jusqu'aux portes d'Auxerre, à tel point que, selon le témoignage des registres du Chapitre de la cathédrale, les processions ne pouvaient plus, selon l'usage, sortir de la ville (1).

Le duc, qui était alors à Troyes, avait envoyé le sire de Lisle-Adam pour y mettre ordre. Celui-ci avait en vain donné deux assauts à Toucy sans pouvoir le prendre, et s'était rabattu sur Escamps qui, après dix-huit jours de siège, et au moyen des munitions fournies par la ville d'Auxerre, avait capitulé. Les assiégés restaient prisonniers de guerre jusqu'à ce qu'ils fussent mis à rançon (2). Mais lorsque les troupes bourguignonnes et anglaises s'étaient éloignées pour aller guerroyer en Picardie, les bandes du dauphin reparaissaient en force.

(1) Plancher, hist. de Bourgogne.

(2) Monstrelet.

En 1421 elles reprenaient Villeneuve-le-Roi, et les capitaines du duc, ne pouvant y rentrer par force, traitaient avec le capitaine qui y commandait, pour que, moyennant un tribut, il laissât les vivres, et sans doute en premier lieu les vins de l'Auxerrois, descendre à Paris par la rivière. En même temps d'autres bandes s'emparaient de nouveau d'Escamps, et maîtresses aussi de Coulanges et d'Arcy, elles menaçaient Mailly-le-Château, ainsi que Noyers qui appartenait à la duchesse de Bourgogne, et cette princesse envoyait le sire de Salnove pour protéger ses domaines (1). Le bourg d'Escamps que M. de Barante appelle mal à propos le couvent d'Escamps-Saint-Germain, était repris une seconde fois. Mais d'autres places résistaient, et après la retraite des Bourguignons il s'en trouvait de nouvelles qui se déclaraient contre eux, par horreur du joug des Anglais. C'est ainsi que l'archevêque de Sens, ayant vu les faubourgs de cette ville et les campagnes environnantes saccagés par les troupes anglaises, et indigné de l'orgueilleuse oppression de ces étrangers, fut pris d'un grand remords d'avoir embrassé leur parti, et, quittant sa métropole, il vint s'enfermer dans le fort château de Seignelay qui appartenait à sa famille et qui tenait pour le dauphin, et y resta jusqu'à sa mort (2). L'année suivante (1422) mourait à trente-cinq ans le roi d'Angleterre et six semaines après le malheureux Charles VI. Le parti du Dauphin vit dans ce double événement des chances favorables à sa cause. Aux partis armés qui tenaient pour lui dans le Maine, l'Anjou et la Picardie, venaient de se joindre des bandes qui en Champagne défendaient contre les Anglais les fortes places de Montaignu et

(1) Plancher, hist. de Bourgogne.

(2) Henry, hist. de Seignelay.

Monzon. Il s'agissait, pour leur donner la main, de s'assurer dans l'Auxerrois une ville fermée qui permit un libre passage sur l'Yonne aux troupes qui partiraient des bords de la Loire. Le hasard parut en fournir l'occasion. Un de ces chefs de bandes qui, dans ces temps de désordre, tenaient la campagne pour leur compte, guerroyant pour piller indistinctement les deux partis, le bâtard de la Baume, avait été auparavant du parti bourguignon. Mais trouvant sans défense la ville de Cravant, qui appartenait au Chapitre de la cathédrale d'Auxerre tout dévoué au duc de Bourgogne, il s'en empara audacieusement, pour en faire peut-être la place de refuge de ses brigandages. Aussitôt un des capitaines les plus dévoués de Charles VII, Tanneguy du Châtel, qui guerroyait à peu de distance de là, apprenant cet événement, se mit en marche pour apporter son aide à ce nouvel allié (1). Mais il avait été prévenu par le sire de Chastellux, qui, au premier bruit de cette surprise, avait réuni ses amis et quelques troupes au nombre de 400 hommes, et, tombant à l'improviste sur la place encore mal gardée, l'avait enlevée aux envahisseurs que, selon la chronique du héraut d'armes Berry, *il avait liés et garrottés de fers, en fosses*. Charles VII envoyait en ce moment une armée de trois mille Ecossais commandés par leur connétable Jean Stuart, avec quelques troupes françaises, au secours de ses partisans de Champagne. Ils venaient d'arriver à Gien quand, en leur annonçant la reprise de Cravant, on leur dit que la grosse tour tenait encore (2). Ils se hâtèrent de s'y rendre ; mais à leur arrivée la tour avait déjà capitulé et ils ne purent qu'investir la place. Le connétable Stuart envoya

(1) Monstrelet.

(2) Berry.

pour cela à plusieurs reprises demander au roi des canons et des bombardes qu'on ne lui envoya pas. La chronique de Berry en donne pour motif qu'on n'approuvait pas ce siège dont on ne l'avait pas chargé. Il y en avait peut-être un autre, c'était l'incurie et le désordre qui régnaient dans les conseils de Charles VII. On envoya pourtant à leur aide le maréchal Séverac avec un corps d'aventuriers français et étrangers. Plus d'un assaut fut livré sans résultat. Il y avait là, selon Monstrelet, « plusieurs grands seigneurs qui vaillamment se combattirent contre lesdits assiégés par divers engins et habillements de guerre qu'ils avaient. » Mais, faute d'artillerie, le siège dégénérait en blocus et les assiégeants avaient l'espoir de prendre la place par famine. En attendant ils occupaient la forte place de Mailly-le-Château, soit qu'ils l'eussent prise pendant le siège, soit que déjà auparavant leurs partisans s'en fussent emparés (1). Chastellux et les siens ayant épuisé leurs vivres, « mangèrent leurs chevaux et autres animaux, » dit une charte dont il sera plus tard question. Cependant la duchesse douairière de Bourgogne qui, en l'absence de son fils, gouvernait le duché, donna des ordres pressants pour qu'on rassemblât des troupes afin de secourir les assiégés. Une expédition commandée par Jean de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, se mit en marche, et en même temps les comtes de Suffolk et de Salisbury quittèrent le siège de Montaigu, avec une armée de quatre mille combattants, *gens d'élite et éprouvés en armes*, selon Monstrelet. Plancher porte à 6,000 hommes la force de ces troupes.

On s'était donné rendez-vous à Auxerre, et, pour leur faire honneur, les principaux seigneurs Bourguignons allèrent au-

(1) Rapport du maréchal de Toulangeon.

devant des Anglais. Le comte de Salisbury fut logé à l'évêché, et les capitaines tinrent un conseil de guerre dans la cathédrale, où furent arrêtées, au dire des mêmes chroniqueurs, les résolutions suivantes, qui furent publiées à son de trompe dans la ville d'Auxerre, et qui, au milieu d'autres traits de mœurs et de signes des temps assez caractéristiques, montrent bien, qu'en dépit de l'alliance contractée par leur duc, les soldats Bourguignons ne supportaient qu'en frémissant le voisinage et le contact des nouveaux alliés qu'on leur imposait :

« Premièrement, fut ordonné par lesdits seigneurs que le
« lendemain qui était vendredi, se porteroient avec tous leurs
« gens, à dix heures du matin, pour aller loger vers
« Crevant. »

« Item, ordonnèrent deux maréchaux pour avoir regard
« sur leurs gens, c'est sçavoir, pour les Bourguignons le
« seigneur de Vergy, et pour les Anglois, Messire Gillebert
« de Hallesal. »

« Item, fut crié que les Anglois et Bourguignons fussent
« d'accord et amis ensemble en bonne union, sans faire dé-
« bats ni remords, sous peine d'être punis à la volonté des
« capitaines. »

« Item, fut ordonné qu'ils chevaucheroient tous ensemble
« en un ost ; et il y auroit six-vingts hommes d'armes, c'est à
« sçavoir soixante Anglois et soixante Bourguignons avec au-
« tant d'archers qu'il y appartenait pour découvrir devant. »

« Item, fut ordonné que quand on viendroit au lieu où se
« devoit combattre, qu'incontinent qu'il sera dict et publié,
« que chacun descende à pied ; et ceux qui en feront refus
« soient mis à mort, et tantôt les chevaux soient menés
« arrière l'espace de demi-lieue, et ceux qui en seront trouvés
« plus près soient pris comme confisqués. »

« *Item*, fut ordonné que chacun archer fit un pieuchon
« aiguisé à deux bouts pour ficher devant lui quand besoin
« en seroit. »

« *Item*, fut ordonné que nul, de quelque état qu'il fût, ne
« fût si hardi que de prendre prisonniers au jour de la bat-
« taille, jusqu'à ce qu'on voie pleinement que le champ soit
« gagné; et que si on en prend aucun, tantôt soit occis,
« et avec lui celui qui l'aura pris, s'il en fait aucun refus. »

« *Item*, fut ordonné que chacun se pourvût de viande pour
« deux jours, et avecque ce, que ceux de la ville d'Auxerre
« envoyassent vivres après l'ost, en tant qu'ils s'en pourroient
« finer, et ils seroient bien payés. »

« *Item*, fut ordonné que nuls ne chevauchassent devant ni
« derrière, sans l'ordonnance des capitaines, sur peine capi-
« tale, mais se tienne chacun en l'ordonnance où il sera
« mis. »

La chronique de Lefèvre de Saint-Remy ajoute à ces résolu-
tions l'article suivant :

« *Item*, que tous se missent cette nuit en oraisons et prières
« le plus dévotement que ils pourroient, attendant lendemain
« la grasse de Dieu de vie ou de mort. »

Le vendredi 30 juillet, quand ils eurent « oui la messe et
« grande dévotion et bu un coup » (1), ils se mirent en marche
de bon accord et vinrent coucher à Vincelles, à une lieue de
leurs ennemis, qui étaient renforcés par le secours de plu-
sieurs troupes de capitaines et d'aventuriers, parmi lesquels
les comtes de Ventadour et de Gamaches, et le jeune Xain-
trailles que depuis sa bravoure et son habileté rendirent
célèbre, et qui étaient venus jusque du fond du Maine, au

(1) Monstrelet.

bruit de la bataille qui allait se livrer. Le lendemain ils passèrent sur la rive droite de l'Yonne, et, arrivés près de Cravant, ils trouvèrent l'armée française retranchée dans une position formidable sur les hauteurs qui du côté du levant dominent la ville, dont le pied descend au bord même de la rivière.

Désespérant de les y forcer, ils revinrent sur leurs pas, et, voulant amener les Français à combattre en plaine, repassèrent l'Yonne en face de Coulanges-la-Vineuse et remontèrent la rive gauche jusqu'au pont de Cravant (1), distant alors de près de 300 mètres des murs de la ville, car la rivière faisait alors dans la plaine, au-devant de cette ville, un grand détour qui a été coupé en l'année 1760, quand, pour reconstruire le pont écroulé depuis plus de trente ans, on a ouvert le nouveau lit qui subsiste aujourd'hui. M. Quantin, dans une note sur la nouvelle édition de Lebeuf, a contesté le fait de cette double marche, et précédemment, dans une notice sur Cravant, insérée dans l'annuaire de l'Yonne de 1840, il avait supposé une retraite feinte, une marche cachée à travers les bois du val de Mercy, et une surprise inopinée du pont par une charge au galop. Ces suppositions s'évanouissent devant les récits concordants de deux contemporains, Enguerrand de Monstrelet et Lefevre de Saint-Remy, qui racontent qu'à l'arrivée de l'armée Anglo-Bourguignonne, par la rive gauche, devant Cravant, « on fut bien trois heures sans autre chose faire et la rivière entre les deux osts. » Le document officiel que je vais bientôt citer va faire disparaître d'ailleurs jusqu'au moindre doute. Toutes les dispositions ayant été prises, l'affaire s'engagea, et, comme on vient de le voir, on resta face à face trois heures qui furent sans doute employées en jet de

(1) Enguerrand de Monstrelet, Lefevre de Saint-Remy.

flèches et en décharges d'arbalètes, genre de combat dans lequel les archers anglais étaient fort expérimentés. Les deux chroniqueurs ci-dessus cités racontent que le pont fut ensuite attaqué et forcé après une vive résistance. Monstrelet semble dire que l'armée entière passa sur le pont et repoussa l'ennemi dans la plaine. Saint-Remy dit que, pendant que les Anglais qui avaient forcé le pont, chargeaient l'ennemi « sans barguigner, » les autres Anglais et les Bourguignons passèrent la rivière le mieux qu'ils purent. Tous deux sont d'accord sur ce fait, d'ailleurs si vraisemblable qu'on pourrait le supposer s'il n'était pas raconté, que la garnison, profitant du premier désordre causé par la prise du pont, fit une sortie et chargea l'ennemi par derrière, ce qui décida l'issue de la bataille et la déroute de ceux que l'on appelait les Dauphinois. Les Écossais se firent en grande partie tuer sur place ; leur connétable fut blessé et pris par le sire de Chastellux(1). On fit, selon St-Remy, 800 ou 1,000 prisonniers. Les autres, du nombre desquels était le maréchal de Séverac, s'enfuirent dans diverses directions. Une partie chercha un refuge à Mailly-le-Château. On les y poursuivit bientôt, et la place, vigoureusement attaquée, ne tarda pas à se rendre (2). D'autres gagnèrent Toucy, que Monstrelet appelle Coucy ; le comte de Suffolk alla assiéger cette ville qui, selon le même chroniqueur, se rendit à lui après peu de jours. Elle n'en fut pas moins saccagée et brûlée, et une inscription en vers français, qui fut gravée sur les murs de l'église, qu'on y lisait encore au siècle dernier, mais qui est devenue tout à fait indéchiffrable, attestait, selon Lebeuf, qu'il n'en était resté que les remparts pour montrer que ç'avait été une ville.

(1) Monstrelet.

(2) Rapport du maréchal de Toulangeon.

On ne connaissait jusqu'à ce jour les détails de cette bataille que par les récits des chroniqueurs, et par deux chartes émanées du sire de Chastellux et du chapitre d'Auxerre, et que Lebeufa publiées dans les pièces justificatives de ses mémoires sur Auxerre. Mais, tout récemment, M. Marcel Canat de Chizy, en faisant des recherches dans les comptes des receveurs du duc de Bourgogne, qui sont conservés aux archives de la ville de Lille, et qui contiennent à chaque page les plus précieux renseignements sur l'histoire de cette époque, y a trouvé une copie collationnée du rapport que le lendemain même de la bataille adressait au duc le maréchal de Toulangeon. Ce rapport, que M. Canat de Chizy a bien voulu me communiquer, mais qu'il s'est réservé de publier lui-même dans le travail important qu'il a entrepris, et qui fera suite à la curieuse publication des *Escroes de la duchesse Marguerite*, confirme les récits des chroniqueurs sur tous les incidents de la bataille, à l'exception de deux, mais des plus importants. D'abord, il ne parle pas du pont qui fut forcé, selon Monstrelet et Saint-Remy, et, d'après ce dernier, par les Anglais seuls. Puis il garde un silence absolu sur le sire de Chastellux, et ne dit pas un mot, ni de sa vigoureuse défense, ni de sa sortie qui dut tant influencer sur le gain de la bataille. Ce silence peut-il infirmer ces faits qui semblent si notoires, ou peut-il s'expliquer par la précipitation que l'on a mise à la rédaction du rapport ? Ou enfin Toulangeon a-t-il voulu diminuer le mérite de ses alliés et laisser dans l'ombre les services de Chastellux ? On sait assez que la concorde et l'esprit d'union n'étaient pas au nombre des vertus principales des capitaines du duc de Bourgogne. C'est ainsi qu'en 1417 Helyon de Jacquville, l'un des capitaines et le favori de Jean-sans-Peur, avait été assassiné en pleine église de Notre-Dame de Chartres, et

presque sous les yeux de son maître, par un autre des capitaines de ce prince, le sire Hector de Saveuse, aidé d'une douzaine de ses parents.

On sait que le sire de Chastellux remit au chapitre d'Auxerre la ville de Cravant qu'il lui avait conservée, et qu'en échange le chapitre lui conféra à lui et après lui à l'aîné de sa descendance à perpétuité, un canonicat laïque de l'église cathédrale, qu'il avait le droit d'exercer en entrant au chœur cuirassé, botté, éperonné, avec un chapeau à plumes, un surplis sur sa cuirasse et un faucon sur le poing, et dont il pouvait toucher les revenus toutes les fois qu'il lui plairait de résider et d'assister aux offices. La charte qui sanctionne la remise qu'il fit de la ville au chapitre est pleine de formules pieuses :

« Savoir faisons qu'è comme naguères la ville de Crevan, héritage et de toute ancienneté appartenant aux doyen et chapistre de l'église d'Aucerre fut occupée, prise et détenue de larrons, pilleurs et robeurs, tirans mauvais, et, se chose licite est de dire, ennemie de Dieu, de l'Eglise, du roy, du royaume et du monde; et pour recouvrer icelle et mettre hors de leurs mains, pour l'onneur et révérence de Dieu, de la très-glorieuse Vierge Marie et du benoit saint Etienne, premier martyr, patron d'icelle église, et, pour nous acquitter loyaument envers le roy notre souverain seigneur, nous soyons employez à puissance d'armes, avec nos bons parents et amis et aliez, en telle manière que, la grâce de Dieu notre benoit créateur, icelle avons recouvrée à grands périls et souffretez de nos corps, fraiz, missions et despens.

» Considérans et attendans les grands bénéfices et curialitez et biens espirituelz que lesdiz doyen et chapistre, en faveur de ladite recouvrance, nous ont gratuitement et libéra-

lement fait et ottroyé.

» Et en outre que nous Claude susdit puissions eslire notre sépulture en icelle église où bon nous semblera, convenablement, avec la fraternité et participation de tous les bienfaiz, prières, oraisons et suffrages faiz et à faire en icelle église. Nous, tous iceulz biens spirituels par lesdiz doyen et chapistre à nous ainsi ottroyez avons acceptables et agréables pour nous et pour nos successeurs seigneurs de Chastellux, comme dit est, et les recevons bénignement en regraciant Dieu pieusement et lesdiz doyen et chapistre de très-bon cœur et en contemplation de ce et pour l'amour et révérence de Dieu, notre benoit créateur, de la très-glorieuse Vierge Marie et du benoit Saint-Etienne, patron de ladite église, leur baillons et délivrons, etc. »

Il ne faudrait pas prendre ces formules pieuses trop au pied de la lettre et voir dans le sire de Chastellux un modèle de toutes les vertus chrétiennes. Il était brave, habile, expérimenté aux combats et aux sièges, mais, avec les vertus des hommes de guerre de cette époque de troubles, de trahisons, de meurtres, de pillages et de dissolutions de tout genre, il avait aussi sa part de leurs vices, la cruauté, l'avidité et la licence des mœurs. Les chroniqueurs en fournissent trop de preuves. Après la surprise de Paris, en 1418, qu'il avait accomplie avec Lisle-Adam et Guy de Bar, lorsque la populace se rua sur les prisons pour y massacrer plusieurs milliers de détenus, avec une fureur et une persévérance de férocité que 1792 et 1793 n'ont pas réussi à égaler, les trois chefs Bourguignons étaient là, avec leurs hommes d'armes « jusqu'au nombre de mille » combattants et au-dessus, dit Monstrelet, tous armés sur leurs chevaux pour défendre lesdits occiseurs, si besoin » estoit. »

Juvéna! des Ursins ajoute qu'ils ne sauvaient que ceu pouvaient leur payer de grosses sommes d'argent, et tant par ce procédé que par le vol et le pillage, ils amass d'énormes trésors. « Plusieurs y en eût de prisonniers de » de Lisle-Adam, Chastellux et Veau de Bar, des plus gr » et des plus riches, lesquels furent saulvés en payant gr » finances. Et n'y eut celuy des dits trois capitaines, qu » pilleries, roberies et rançons, n'amendât de cent mille e » et mieux. »

Quant à leurs mœurs, écoutons Juvéna! des Ursins. Il conte qu'en 1449, quand on craignit que les Anglais ne fissent une entreprise sur Saint-Denis, « on y envoya le seigneur » Chastellux qu'on disait maréchal de France, et avec » plusieurs gens qui pillèrent et robèrent tout le pays et » de la ville mesme, et si firent-ils les pauvres religieux, » leurs chambres mettoient leurs fillettes, et en faisoient » comme bordeaux publicques. »

Les chroniques nous fournissent à chaque page des traits pareils sur tous les hommes de guerre de ce temps-là. Si on peut louer leurs mérites, il ne faut du moins compter, par ces mérites, ni l'humanité, ni le désintéressement, ni l'austérité des mœurs.
